

# Votre FAQ sur le Brexit

Nous répondons à vos questions les plus fréquentes au sujet de la période post-Brexit, de l'éventuel impact de l'Accord de commerce et de coopération (ACC) sur votre activité et de l'aide que nous pouvons vous apporter.

Accord de commerce et de coopération

Capacités du réseau, itinéraires et modes de transport

Douanes

Irlande

TVA

## Accord de commerce et de coopération

**Q:** Quelles mesures mon entreprise doit-elle adopter suite à l'entrée en vigueur de l'Accord de commerce et de coopération ?

**R:** Consultez notre [check-list](#) ici pour en savoir plus. Dans tous les cas :

1. Déterminer l'impact de vos plans sur votre chaîne logistique et en discuter avec votre attaché commercial FedEx. Il est important de nous informer de vos projets afin de nous permettre de mieux vous accompagner.
2. Vérifiez que vous disposez d'un numéro EORI et veillez à nous le communiquer. Les commerçants doivent disposer d'un numéro EORI pour l'importation et l'exportation de marchandises entre l'UE et le Royaume-Uni. Par ailleurs, l'expéditeur et le destinataire doivent tous deux être enregistrés dans leur pays respectif. Les numéros EORI commenceront par :
  - le Code pays de [l'État membre de l'UE](#) émetteur pour les expéditeurs et importateurs des pays de l'UE-27, dont fait partie la République d'Irlande
  - « GB » pour les expéditeurs et importateurs en [Grande-Bretagne](#)
  - par « XI » pour les expéditeurs et importateurs en Irlande du Nord. Les numéros EORI du Royaume-Uni ne seront pas reconnus au sein de l'UE. Les numéros EORI de l'UE ne seront pas acceptés au Royaume-Uni. Nous recommandons à tous nos clients de déposer, dès que possible, une demande de numéro EORI dans leur pays respectif. La procédure ne nécessite que 10 minutes et les demandes peuvent être déposées sur le site Internet de l'administration compétente de votre pays.
3. Assurez-vous de disposer des codes SH corrects et veillez à indiquer une description précise de vos produits, ainsi que leurs valeur et origine.
4. Convenez avec vos clients des règles Incoterms applicables afin de définir la partie redevable des frais de transport, de la TVA et des droits de douane, le cas échéant. Indiquez-les clairement sur votre facture commerciale.
5. Savoir comment préparer et transmettre des factures commerciales

Si vous êtes un client FedEx, nous vous conseillons de vous inscrire à la solution ETD (Electronic Trade Documents), qui vous permettra de transmettre vos factures commerciales par voie électronique lors de la préparation de l'envoi. Cet outil vous aidera à éviter les retards en douane, à accélérer les délais de livraison et à réduire les formalités administratives.

6. Certains produits peuvent être soumis à des règles spécifiques d'importation et d'exportation, à des quotas, des contrôles ou des traitements particuliers. Ils peuvent même nécessiter des licences ou des certifications supplémentaires et doivent, dans certains cas, faire l'objet d'une présentation aux postes-frontières.

Prenons l'exemple des produits sanitaires et phytosanitaires. Leur exportation au Royaume-Uni depuis l'UE sera soumise à de nouvelles règles adoptées par le Gouvernement britannique, dont la mise en application s'échelonnera sur une période de 6 mois. Veuillez consulter le [site](#) du Gouvernement britannique pour en savoir plus. L'importation de ces marchandises au sein de l'UE depuis le Royaume-Uni devra exclusivement être réalisée à l'aide de nos services Priority Express, afin d'assurer leur présentation au poste-frontière approprié à leur arrivée au sein de l'UE.

7. Assurez-vous que vos importateurs ont connaissance de l'impact de l'ACC et qu'ils s'y sont préparés.

Si vous importez régulièrement et si vous devez donner des conseils à vos clients, nous vous recommandons également de vous assurer de ce qui suit :

- Avez-vous confirmé votre procédure de dédouanement ? Devons-nous nous charger du dédouanement ? Faites-vous appel à un représentant en douane ou vous chargez-vous du dédouanement vous-même ?
- Si nous nous chargeons du dédouanement, avez-vous fourni les autorisations et instructions requises ?
- Avez-vous envisagé de mettre en place un compte de report pour vos paiements de TVA et droits de douane ?

# Votre FAQ sur le Brexit

Nous répondons à vos questions les plus fréquentes au sujet de la période post-Brexit, de l'éventuel impact de l'Accord de commerce et de coopération (ACC) sur votre activité et de l'aide que nous pouvons vous apporter.

Accord de commerce et de coopération

Capacités du réseau, itinéraires et modes de transport

Douanes

Irlande

TVA

## Accord de commerce et de coopération

**Q :** Quels sont les outils FedEx destinés à simplifier les procédures d'importation et d'exportation ?

**R :** FedEx Global Trade Manager offre un ensemble complet de ressources destinées à simplifier les procédures d'expédition à l'international pour les entreprises de toutes tailles, quel que soit leur niveau d'expertise. Disponible 24h/24, ce service en ligne est conçu afin de vous aider à remplir les documents nécessaires pour les envois transfrontaliers. Grâce à l'outil gratuit de recherche de documents internationaux, accédez aux documents d'importation et d'exportation de plus de 220 pays et imprimez-les en toute simplicité. Cet outil est conçu pour simplifier les procédures de dédouanement. La solution d'estimation des taxes et droits de douane vous permet de saisir les détails d'un envoi et d'obtenir une estimation du montant des droits, taxes et autres redevances qui pourraient s'appliquer à votre envoi international.

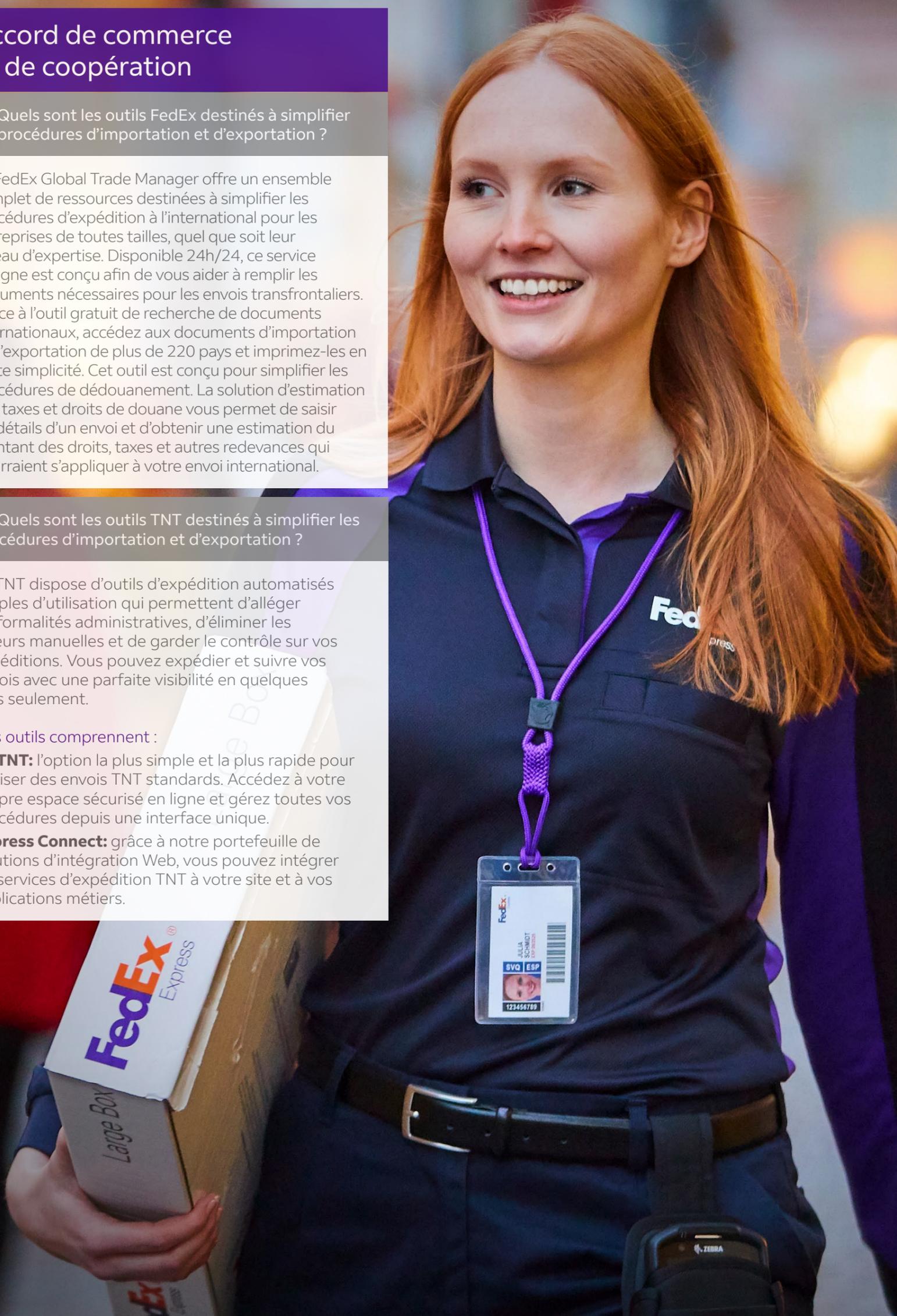
**Q :** Quels sont les outils TNT destinés à simplifier les procédures d'importation et d'exportation ?

**R :** TNT dispose d'outils d'expédition automatisés simples d'utilisation qui permettent d'alléger les formalités administratives, d'éliminer les erreurs manuelles et de garder le contrôle sur vos expéditions. Vous pouvez expédier et suivre vos envois avec une parfaite visibilité en quelques clics seulement.

Nos outils comprennent :

**myTNT:** l'option la plus simple et la plus rapide pour réaliser des envois TNT standards. Accédez à votre propre espace sécurisé en ligne et gérez toutes vos procédures depuis une interface unique.

**Express Connect:** grâce à notre portefeuille de solutions d'intégration Web, vous pouvez intégrer les services d'expédition TNT à votre site et à vos applications métiers.



# Votre FAQ sur le Brexit

Nous répondons à vos questions les plus fréquentes au sujet de la période post-Brexit, de l'éventuel impact de l'Accord de commerce et de coopération (ACC) sur votre activité et de l'aide que nous pouvons vous apporter.

Accord de commerce et de coopération

Capacités du réseau, itinéraires et modes de transport

Douanes

Irlande

TVA

## Accord de commerce et de coopération

**Q :** Comment se prépare FedEx à la fin de la période de transition ?

**R :** En septembre 2016, à la suite du référendum, nous avons constitué une équipe Brexit initialement dédiée au seul Royaume-Uni. En novembre 2017, ses compétences ont été étendues au niveau européen en raison du volume et de l'étendue de nos opérations. Cette décision a également été dictée par l'interconnexion européenne de nos réseaux nationaux, tant aériens que routiers.

L'équipe pluridisciplinaire FedEx est dirigée par Trevor Hoyle, notre premier vice-président des opérations pour l'Europe du nord. Notre évaluation initiale des risques et opportunités a identifié cinq aspects clés, que nous avons intégrés dans notre planification, à savoir :

- Le réseau et la douane, qui couvrent nos réseaux terrestres, routiers et aériens ainsi que nos capacités de dédouanement.
- Le périmètre client, qui est axé sur les mesures que nous pouvons adopter pour soutenir et aider nos clients.
- Les données et les solutions, qui s'intéressent aux répercussions sur les systèmes internes et externes.
- Les effectifs. Avec près de 13 000 collaborateurs au Royaume-Uni et 50 000 en Europe, FedEx est un employeur majeur. Par conséquent, nous devons veiller à accompagner chacun de nos salariés durant cette période de changement.
- Le département financier. L'équipe est chargée de mesurer l'impact sur notre système de facturation de la TVA et des droits de douanes à l'importation ainsi que l'impact sur les comptes de report associés.

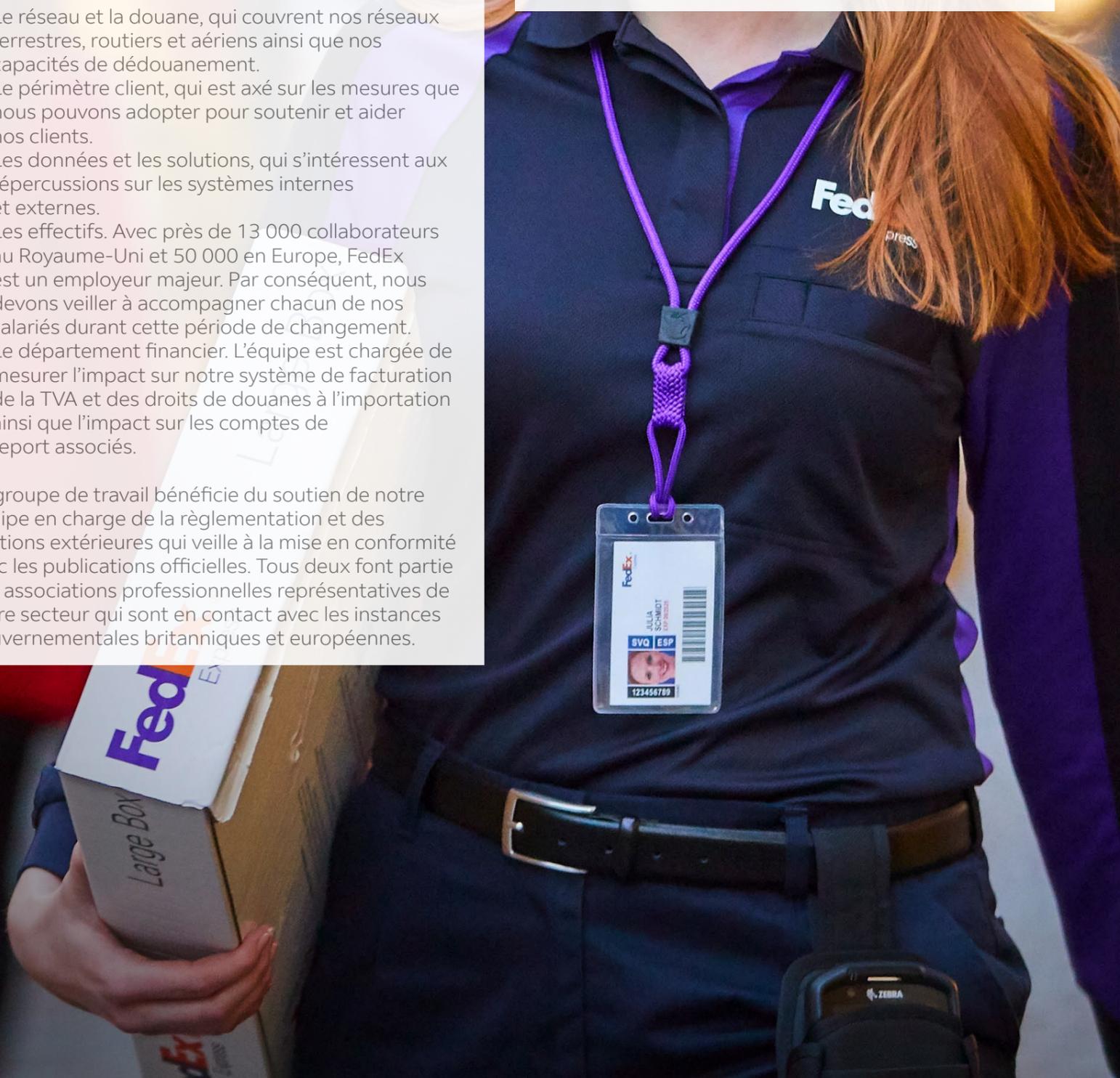
Le groupe de travail bénéficie du soutien de notre équipe en charge de la réglementation et des relations extérieures qui veille à la mise en conformité avec les publications officielles. Tous deux font partie des associations professionnelles représentatives de notre secteur qui sont en contact avec les instances gouvernementales britanniques et européennes.

**Q :** Des changements seront-ils apportés par FedEx aux outils d'expédition que j'utilise ?

**R :** Nos équipes Données et Ingénierie ont pour mission de s'assurer et de confirmer que nos outils d'expédition peuvent répondre à tous les besoins.

À l'origine, nous avons développé notre approche en partant du principe que les marchandises échangées entre l'UE et le Royaume-Uni nécessiteraient un dédouanement à l'importation et à l'exportation. Par conséquent, nos outils d'expédition sont aujourd'hui parfaitement adaptés pour répondre à cet impératif.

L'équipe a également identifié les modifications qui devaient être apportées à la configuration pour que nos outils d'expédition soient prêts. Nos plateformes d'expédition en ligne (.com) sont d'ores et déjà sous contrôle. Toutefois, si vous utilisez une ou plusieurs de nos solutions déployées ou intégrées, nous vous contacterons pour vous informer de mises à jour mineures à effectuer.



# Votre FAQ sur le Brexit

Nous répondons à vos questions les plus fréquentes au sujet de la période post-Brexit, de l'éventuel impact de l'Accord de commerce et de coopération (ACC) sur votre activité et de l'aide que nous pouvons vous apporter.

Accord de commerce et de coopération

Capacités du réseau, itinéraires et modes de transport

Douanes

Irlande

TVA

## Capacités du réseau, itinéraires et modes de transport

**Q :** Comment comptez-vous faire face au risque de congestion dans les principaux ports ?

**R :** En ce qui concerne le réseau routier chargé de l'acheminement de nos envois Economy, les médias s'interrogent sur l'éventualité de retards sur les routes et dans les ports si aucun accord n'est signé avant la fin de la période de transition. Ces inquiétudes concernent essentiellement la traversée du tunnel sous la Manche et les liaisons Douvres-Calais ainsi que la durée des retards, le cas échéant.

Dans le cadre de nos préparatifs, nous avons engagé des discussions avec Eurotunnel et prévu des visites destinées à évaluer les mesures adoptées par l'entreprise de ferroutage. Nous avons également passé en revue de nombreux ports, à la fois en Europe et au Royaume-Uni, en concertation avec les différentes compagnies de ferries, pour appréhender les diverses options disponibles. Nous prévoyons de réduire tout risque ou impact potentiel pour nos envois Economy, acheminés via le réseau routier en multipliant nos itinéraires et points de passage à la frontière.

Les multiples hubs de notre réseau européen nous permettent de faire preuve de flexibilité dans le choix des points de passage à la frontière et d'agilité dans les prises de décision. Malheureusement, l'éventuelle saturation des ports ne relève pas de notre ressort car nous sommes, comme l'ensemble des acteurs de notre industrie, dépendants de nombreuses agences gouvernementales et autres intervenants institutionnels.

Nous sommes conscients que des retards sont à craindre. Un allongement des délais d'acheminement d'au moins 24 heures est à prévoir, mais nous ne pouvons anticiper leur étendue et leur durée.

**Q :** Envisagez-vous de remplacer le transport routier/ferroviaire par le fret aérien, ou simplement de l'utiliser en complément ?

**R :** Grâce à notre réseau et nos différentes options d'acheminement, nous disposons de capacités renforcées – notamment aériennes – pour nous adapter à la demande. Nous étudions actuellement la meilleure façon d'optimiser nos itinéraires en fonction des diverses issues possibles.

**Q :** Quelles solutions sont envisagées par FedEx pour minimiser l'engorgement des frontières ?

**R :** FedEx exploite un réseau mondial complet capable d'assurer chaque semaine 55 000 trajets routiers et plus de 700 vols en Europe. Quelle que soit l'issue des négociations, nous continuerons d'exploiter notre réseau et d'évaluer ses performances ainsi que nos capacités afin de respecter les délais de livraison.

Nous disposons aujourd'hui de plusieurs milliers d'experts en dédouanement dans toutes les régions du monde. Chaque jour, ces spécialistes réalisent des formalités douanières souvent complexes afin de permettre la livraison des envois dans les délais. Grâce à nos 670 avions, nos 425 000 collaborateurs et nos experts locaux présents sur chaque continent, nous prenons en charge 15 millions de colis chaque jour. Par conséquent, nous possédons l'infrastructure et les effectifs nécessaires pour répondre à toutes vos demandes actuelles et à venir, à l'import comme à l'export.

Nous sommes confiants dans les mesures adoptées et les préparatifs réalisés concernant nos réseaux aérien et routier. Cependant, nos capacités à acheminer les envois dans les délais dépendent de plusieurs tierces parties, comme les autorités douanières et la police des frontières dans les ports et les aéroports.

**Q :** Les itinéraires entre le Royaume-Uni et l'Europe seront-ils adaptés par FedEx pour éviter le risque de saturation ?

**R :** FedEx opère depuis de nombreux ports et aéroports d'Europe et du Royaume-Uni, et entend continuer durant et après la période de transition, afin de garantir le niveau de service attendu par nos clients. Les itinéraires peuvent varier chaque jour non seulement en fonction des produits et services choisis par le client, mais aussi des adresses d'enlèvement et de livraison.

Les points d'entrée et de sortie des vols au Royaume-Uni sont actuellement Stansted, East Midlands, Birmingham, Heathrow, Newcastle, Belfast, Édimbourg et Glasgow.

Nos hubs et dépôts routiers sont stratégiquement répartis dans l'ensemble du Royaume-Uni afin de garantir le respect des délais de livraison et le niveau de service attendu dans toutes les régions. Au Royaume-Uni, nous disposons de 54 dépôts ainsi que de hubs à Atherstone, Kingsbury, Lount, Dartford, Preston, Stoke, Milton Keynes et Swindon.

# Votre FAQ sur le Brexit

Nous répondons à vos questions les plus fréquentes au sujet de la période post-Brexit, de l'éventuel impact de l'Accord de commerce et de coopération (ACC) sur votre activité et de l'aide que nous pouvons vous apporter.

Accord de commerce et de coopération

Capacités du réseau, itinéraires et modes de transport

Douanes

Irlande

TVA

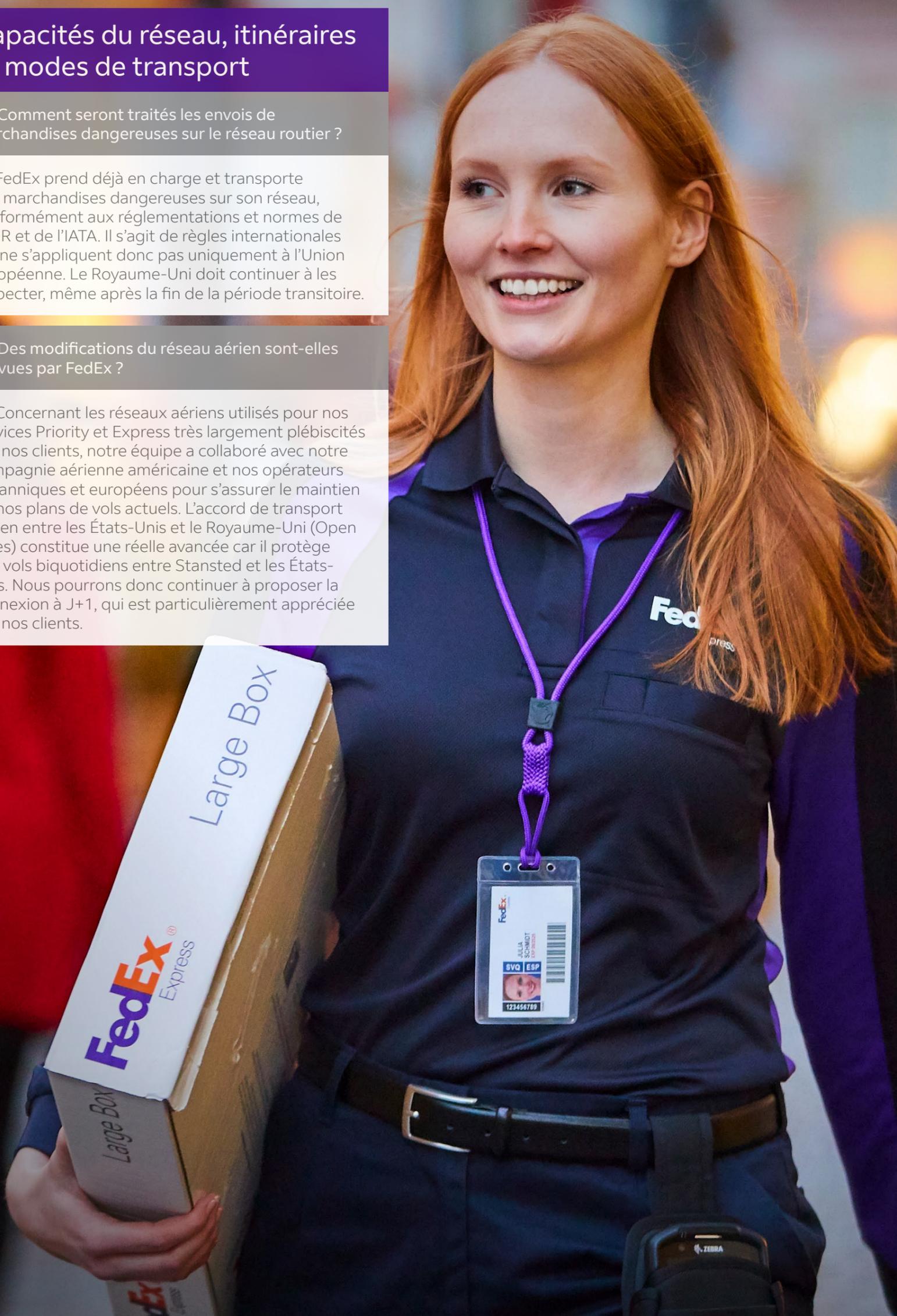
## Capacités du réseau, itinéraires et modes de transport

**Q :** Comment seront traités les envois de marchandises dangereuses sur le réseau routier ?

**R :** FedEx prend déjà en charge et transporte des marchandises dangereuses sur son réseau, conformément aux réglementations et normes de l'ADR et de l'IATA. Il s'agit de règles internationales qui ne s'appliquent donc pas uniquement à l'Union européenne. Le Royaume-Uni doit continuer à les respecter, même après la fin de la période transitoire.

**Q :** Des modifications du réseau aérien sont-elles prévues par FedEx ?

**R :** Concernant les réseaux aériens utilisés pour nos services Priority et Express très largement plébiscités par nos clients, notre équipe a collaboré avec notre compagnie aérienne américaine et nos opérateurs britanniques et européens pour s'assurer le maintien de nos plans de vols actuels. L'accord de transport aérien entre les États-Unis et le Royaume-Uni (Open Skies) constitue une réelle avancée car il protège nos vols biquotidiens entre Stansted et les États-Unis. Nous pourrions donc continuer à proposer la connexion à J+1, qui est particulièrement appréciée par nos clients.



# Votre FAQ sur le Brexit

Nous répondons à vos questions les plus fréquentes au sujet de la période post-Brexit, de l'éventuel impact de l'Accord de commerce et de coopération (ACC) sur votre activité et de l'aide que nous pouvons vous apporter.

Accord de commerce et de coopération

Capacités du réseau, itinéraires et modes de transport

Douanes

Irlande

TVA

## Douanes

**Q :** À l'avenir, mes marchandises seront-elles soumises à de nouvelles règles, procédures et contrôles aux frontières de l'Union européenne ou du Royaume-Uni ?

**R :** Avec la fin de la période de transition, le Royaume-Uni a quitté l'union douanière et le marché unique. Par conséquent, les importateurs et exportateurs sont désormais soumis à de nouvelles règles et procédures douanières.

Ainsi, chaque envoi doit désormais être accompagné d'une facture commerciale. Des contrôles et exigences supplémentaires risquent également de s'appliquer à certaines marchandises expédiées à l'international.

Notre groupe de travail pluridisciplinaire dédié à la question du Brexit continue d'évaluer les répercussions potentielles des diverses exigences et d'élaborer des plans qui nous permettront d'accompagner votre entreprise, quels que soient les changements engendrés par le Brexit.

Des informations détaillées sur les conséquences de l'ACC pour votre entreprise peuvent être consultées [ici](#) (communications de la Commission européenne sur la préparation au Brexit) ou [ici](#) (conseils du gouvernement britannique pour se préparer à la fin de la période de transition).

**Q :** Mon entreprise basée dans l'UE aura-t-elle toujours accès aux marchés britanniques (et inversement) aux mêmes conditions après la fin de la période de transition ?

**R :** Tout dépend des conditions du nouvel Accord de commerce et de coopération entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, qui est entré en vigueur le 1er janvier 2021. Des informations détaillées sur les conséquences de l'ACC pour votre entreprise peuvent être consultées [ici](#) (conseils du gouvernement français) ou [ici](#) (conseils du gouvernement britannique).

**Q :** Disposez-vous d'entrepôts douaniers dans les pays d'origine ?

**R :** FedEx possède actuellement des entrepôts douaniers sur une large couverture géographique. Nous ignorons encore quels seront les changements imposés après la période de transition, mais nous continuons de tout mettre en œuvre pour parer à toute éventualité.

Vous pouvez déposer votre demande sur le site Internet de l'administration compétente dans votre pays. FedEx et TNT auront besoin de votre numéro EORI pour effectuer les déclarations en douane en votre nom.

**Q :** Pour les déclarations en douane au Royaume-Uni, FedEx migrera-t-il vers le nouveau service de déclaration douanière (CDS) de la douane britannique HMRC ?

**R :** Nous savons que la douane britannique HMRC a entamé sa migration vers le nouveau service de déclaration douanière (CDS) qui remplacera, à terme, le système actuel baptisé CHIEF (Customs Handling of Import & Export Freight). En tant qu'acteur majeur, nous collaborons étroitement avec l'équipe du CDS afin de nous tenir prêts à effectuer la migration vers ce service en temps voulu. Nous nous engageons à informer nos clients de tout changement qui pourrait les concerner. D'ici là, nous continuerons de prendre en charge et de réaliser les déclarations avec le système CHIEF.

**Q :** Y aura-t-il des frais supplémentaires pour les opérations de dédouanement ?

**R :** Nous avons engagé de nouveaux investissements pour adapter nos systèmes, procédures, ressources et solutions client, afin d'être prêts pour les changements entrés en vigueur le 1er janvier 2021.

Pour faire face à ces investissements et aux coûts croissants de dédouanement, nous avons augmenté nos tarifs applicables aux envois entre l'UE et le Royaume-Uni. Ces augmentations tarifaires et les nouveaux tarifs 2021 ont été annoncés à nos clients à partir du 17 novembre 2020.

Tous les autres frais et coûts associés à l'acheminement transfrontalier des envois demeureront applicables et dépendront des instructions données par le client à FedEx relativement au dédouanement de l'expédition.

**Q :** Qu'est-ce qu'un numéro EORI, et vais-je en avoir besoin ?

**R :** Le numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques (EORI) est un numéro européen attribué aux entreprises qui importent ou exportent des marchandises depuis ou vers l'Union européenne. Les entreprises européennes doivent en avoir un pour commercer avec le Royaume-Uni et, inversement, les entreprises britanniques doivent en avoir un pour leurs échanges commerciaux avec l'UE.

# Votre FAQ sur le Brexit

Nous répondons à vos questions les plus fréquentes au sujet de la période post-Brexit, de l'éventuel impact de l'Accord de commerce et de coopération (ACC) sur votre activité et de l'aide que nous pouvons vous apporter.

Accord de commerce et de coopération

Capacités du réseau, itinéraires et modes de transport

Douanes

Irlande

TVA

## Douanes

**Q :** À quoi correspond le statut d'opérateur économique agréé (OEA) et quels en sont les avantages ?

**R :** FedEx dispose du statut d'OEA. Reconnu à l'échelle mondiale, ce label de qualité prend en compte chaque aspect de la circulation des marchandises à l'international, y compris l'entreprise supervisant la chaîne d'approvisionnement : conformité douanière, respect des règles fiscales, tenue des registres, solvabilité financière, vérification des niveaux de compétence, sûreté et sécurité.

Les entreprises certifiées OEA peuvent bénéficier de contrôles douaniers plus rapides et seront prioritaires sur les expéditeurs ne disposant pas de ce statut en cas de vérifications ou d'inspections ponctuelles des douanes. L'ensemble du processus d'expédition est donc plus simple et efficace.

Toute personne intervenant dans la chaîne d'approvisionnement internationale et procédant à des activités de dédouanement au sein de l'Union européenne peut prétendre au statut d'OEA, quelle que soit la taille de son entreprise. Activement soutenu et encouragé par l'Organisation mondiale du commerce, le statut d'OEA est reconnu dans de nombreux pays hors de l'Union européenne, dont la Chine, le Japon et les États-Unis

**Q :** Est-ce que FedEx se prépare à faire face à une augmentation du volume des activités de dédouanement ?

**R :** Nos équipes de dédouanement se préparent à faire face au volume supplémentaire d'activité qui devrait résulter des procédures d'importation et d'exportation entre les États membres de l'UE et le Royaume-Uni. Notre capacité à y répondre repose, en grande partie, sur la qualité et la précision des informations et des documents que vous nous fournirez. Acheminer vos marchandises et contribuer au succès de votre activité est notre priorité depuis toujours. Nous pourrions continuer à atteindre cet objectif d'autant plus facilement que vous nous communiquerez des informations et documents complets, en temps et en heure.

**Q :** Existe-t-il des restrictions pour certaines marchandises en fonction des pays ?

**R :** À partir du 1er janvier 2021, tous les cageots, palettes et caisses en bois utilisés pour les envois entre le Royaume-Uni et l'UE devront être certifiés conformes à la norme NIMP15. Un marquage spécifique permet de garantir que les palettes en bois ont subi un traitement thermique et sont exemptes de nuisibles et de champignons. Ces mesures ont pour objectif d'éviter l'invasion d'espèces étrangères entre différentes zones géographiques. Rendez-vous sur le site du [gouvernement britannique](#) ou de l'[UE](#) pour en savoir plus.

Remarque : la norme NIMP15 ne s'applique pas aux bois traités, comme le contreplaqué, le carton ou le plastique.

**Q :** Est-ce qu'une procuration doit être fournie à FedEx pour le dédouanement des marchandises du client ?

**R :** Une procuration n'est pas nécessaire au Royaume-Uni. Cependant, les services douaniers peuvent être amenés à contacter l'importateur pour obtenir des instructions et vérifier qu'il accepte que FedEx réalise les formalités de dédouanement en son nom, ainsi que pour connaître le mode de paiement des droits de douane et taxes. Si le destinataire est un client régulier, ces instructions peuvent être fournies par e-mail en amont, ce qui nous permettra de les enregistrer dans notre système de dédouanement.

**Q :** Comment bénéficier de conditions préférentielles pour mes importations en vertu de l'ACC ?

**R :** Pour bénéficier de droits de douane préférentiels, les importateurs doivent en faire la demande dans leur déclaration de douane et attester qu'ils détiennent une preuve de l'origine des marchandises. Il peut s'agir d'une déclaration d'origine complétée par l'exportateur sur la facture commerciale ou sur tout autre document commercial, ou bien de justificatifs obtenus et conservés par l'importateur.

# Votre FAQ sur le Brexit

Nous répondons à vos questions les plus fréquentes au sujet de la période post-Brexit, de l'éventuel impact de l'Accord de commerce et de coopération (ACC) sur votre activité et de l'aide que nous pouvons vous apporter.

Accord de commerce et de coopération

Capacités du réseau, itinéraires et modes de transport

Douanes

Irlande

TVA

## Irlande

**Q :** Quelles seront les conséquences du Brexit pour les échanges commerciaux entre la République d'Irlande et l'Irlande du Nord ?

**R :** Depuis le Brexit, l'Irlande du Nord, en tant que territoire du Royaume-Uni, ne fait plus partie de l'Union européenne. La République d'Irlande reste, quant à elle, un membre de l'Union européenne.

L'Accord de retrait prévoit, sur un plan juridique, l'établissement d'une frontière douanière entre l'Irlande du Nord (qui reste dans l'espace douanier du Royaume-Uni) et la République d'Irlande (qui reste dans l'espace douanier de l'UE) à la fin de la période de transition. Toutefois, dans la pratique, les marchandises ne feront pas l'objet de contrôles à cette frontière.

Les contrôles effectifs seront réalisés à la frontière douanière entre la Grande-Bretagne et l'île d'Irlande, les marchandises étant contrôlées aux « points d'entrée » en Irlande du Nord.

Des taxes seront uniquement dues pour les marchandises acheminées de Grande-Bretagne en Irlande du Nord s'il existe un risque que ces marchandises soient destinées à la République d'Irlande. Pour en savoir plus et vérifier si les marchandises que vous expédiez peuvent être déclarées comme ne présentant aucun risque d'être redirigées au final vers l'UE (par exemple pour savoir si elles sont éligibles à une exonération des droits de douane en vertu de l'Accord de commerce et de coopération (ACC) entre l'UE et le Royaume-Uni) rendez-vous sur le [site Internet du gouvernement britannique](#).

Pour les échanges entre la République d'Irlande et l'Irlande du Nord, les règles douanières de l'UE s'appliqueront, sans tarifs douaniers ou restrictions.

**Q :** Les itinéraires entre l'Irlande et l'Europe seront-ils adaptés par FedEx pour éviter le risque de saturation des ports ?

**R :** Pour éviter d'éventuels retards d'acheminement dus à un engorgement du tunnel sous la Manche, nous avons la possibilité de créer une liaison directe entre la France et la République d'Irlande. Nous avons des partenariats de longue date avec les deux compagnies de ferries desservant cet itinéraire. Par conséquent, cette option reste d'actualité.

Malheureusement, l'éventuelle saturation des ports ne relève pas de notre ressort car nous sommes, comme l'ensemble des acteurs de notre industrie, dépendants de nombreuses agences gouvernementales et autres intervenants institutionnels.

Nous sommes conscients que des retards sont à craindre en l'absence de signature d'un Accord de libre-échange. Un allongement des délais d'acheminement d'au moins 24 heures est à prévoir, mais nous ne pouvons anticiper leur étendue et leur durée.

# Votre FAQ sur le Brexit

Nous répondons à vos questions les plus fréquentes au sujet de la période post-Brexit, de l'éventuel impact de l'Accord de commerce et de coopération (ACC) sur votre activité et de l'aide que nous pouvons vous apporter.

Accord de commerce et de coopération

Capacités du réseau, itinéraires et modes de transport

Douanes

Irlande

TVA

## TVA

**Q :** Quels sont les changements à prévoir au niveau de la TVA après la période de transition ?

**R :** R. L'UE appliquera la TVA sur les importations en provenance du Royaume-Uni, tandis que la TVA sera due sur toutes les marchandises entrant au Royaume-Uni, au même titre que les colis expédiés par des entreprises étrangères. Les différents accords conclus avec les États membres de l'Union européenne ne seront plus applicables.

À partir du 1er janvier 2021, le Royaume-Uni supprimera l'exonération de TVA pour les envois d'une valeur inférieure à 15 £. Par conséquent, toutes les marchandises importées au Royaume-Uni seront assujetties à la TVA, quel que soit le pays de provenance.

Si la valeur de l'ensemble des marchandises du colis est supérieure à 135 £ ou si le colis contient des produits soumis à accise – notamment de l'alcool, du tabac ou du parfum – les acheteurs britanniques devront s'acquitter de la TVA à l'importation, des droits de douane et/ou de l'accise applicables au Royaume-Uni aux marchandises contenues dans tout colis qui aura été expédié après le Brexit. Le transporteur appliquera au colis tous les frais nécessaires et en demandera le paiement directement à l'acheteur britannique.

Lorsque la valeur de l'ensemble des marchandises d'un colis est égale ou inférieure à 135 £, les vendeurs non établis au Royaume-Uni seront redevables de la [TVA sur la livraison](#) britannique. Cette règle s'appliquera à toutes les importations au Royaume-Uni et donc aux exportateurs de tous les pays, qui devront s'enregistrer au Royaume-Uni auprès du HMRC.

